

Face au télétravail déréglementé : la FNEC FP-FO défend le droit et le statut des personnels !

Le gouvernement a demandé aux partenaires sociaux de discuter de l'extension du télétravail et de la modification des règles actuelles. Dans le même temps, le ministère de l'Education nationale prépare des « états généraux du numérique » en novembre à Poitiers.

Rappelons que le télétravail est encadré pour les fonctionnaires par le décret du 11 février 2016 qui consacre entre autres choses les principes de volontariat du fonctionnaire, de réversibilité (la possibilité pour le salarié de revenir en arrière), et de la fourniture par l'employeur du matériel.

Dans ces conditions quel est le sens de vouloir réécrire des textes qui existent déjà et qui protègent les salariés ? Lors du confinement, les personnels ont pu faire l'expérience du travail en distanciel totalement déréglementé, qui a conduit certains collègues à l'épuisement, au burn-out.

Pendant que le Ministre de l'Education nationale distribue des tablettes numériques aux élèves de l'Aisne et du Val-d'Oise, il indique dans les médias que les enseignants « vont voir leur classe équipée d'un « kit d'enseignement hybride » qui prend la forme d'une grosse valise à roulettes (avec caméra...) et doit leur permettre de continuer à faire classe à distance de manière interactive. » Il s'agit, selon lui, de « transformer rapidement sa salle en espace de travail distant » et d'ajouter : « L'idée est d'assurer la continuité pédagogique en cas de reconfinement total ou partiel. Le kit proposé offre aussi la possibilité d'assurer un enseignement à distance, en cas d'absence d'un professeur. » (Les Echos du 23 septembre 2020)

Alors que se développent un peu partout les mobilisations contre les fermetures de classes, pour des créations de postes, alors que le gouvernement entend poursuivre l'austérité à travers son projet de budget 2021 (avec notamment la suppression de 1800 postes dans le 2nd degré), il entend généraliser le télé-enseignement, l'enseignement « hybride », au prétexte de la situation sanitaire. C'est également la remise en cause des obligations réglementaires de service pour y substituer une logique d'obligation de résultats, en fonction des objectifs fixés par la hiérarchie.

La situation de l'enseignement supérieur est particulièrement préoccupante puisque de nombreuses facultés, IUT, grandes écoles... ont imposé aux étudiants et professeurs le télé-enseignement total ou hybride (sous la forme par exemple d'une demi-classe en présentiel d'une semaine sur l'autre avec suivi de l'autre demi-classe en distanciel).

La FNEC FP-FO n'accompagnera pas cette forme de travail déréglementé.

A l'heure où le ministre met au centre de son agenda social une « transformation profonde du système éducatif », la FNEC FP-FO rappelle ses revendications :

- **Maintien intégral de nos missions, de nos statuts, respect de nos obligations réglementaires de service ;**
- **Aucun télétravail imposé, non au télé-enseignement ;**
- **Ouverture de tous les établissements de l'enseignement supérieur et accueil de tous les étudiants ;**
- **Création de tous les postes nécessaires, ouverture et abondement des listes complémentaires pour les pourvoir.**

« Le Comité Confédéral National de la CGT-FORCE OUVRIERE dénonce l'utilisation de protocoles sanitaires pour remettre en cause le droit à l'instruction et aux études supérieures notamment par le biais des cours à distance et le recours aux associations. Il soutient toutes les initiatives qui revendiquent le rétablissement du fonctionnement des universités avec les cours en présentiel, qui, seuls, garantissent pleinement l'égalité et la qualité des enseignements ».

(24 septembre 2020)

à Montreuil, le 30 septembre 2020